

SEANCE DU 20 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze le vingt juin à 18 h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Luc RETCHEVITCH.

PRESENTS : MRS J.Luc RETCHEVITCH, Patrick TOURNEREAU, François ABRASSART, Christophe JOUVE, Théo VADER, Lionel LESNIAK Cyril SOULIER,
MMES AUDUMARES Sylvie, RIGAL Véronique, BAGAGLI Marie
PROCURATIONS de Laurence GUEIDAN à Jean-luc RETCHEVITCH

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Mr Patrick Tournereau est élu secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, sur proposition du Maire, le conseil municipal observe une minute de silence à la mémoire de Mr le Maire de MUDAISON (34) disparu tragiquement.

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 26/05/2014, qui est approuvé et signé par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Elections Sénatoriales 2014 : Elections des délégués des conseils municipaux
- 2) Travaux de réhabilitation de l'appartement de la cave coopérative :
Communication des entreprises retenues suite à l'appel public à la concurrence

1) Elections Sénatoriales 2014 : Elections des délégués des conseils municipaux

Conformément aux dispositions de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau a été constitué de :

Mr Jean-Luc RETCHEVITCH, Président, Patrick TOURNEREAU, Lionel LESNIAK, François ABRASSART, Christophe JOUVE.

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Patrick TOURNEREAU

Mr le Président a donné lecture :

- des articles du Code Electoral relatifs à l'élection des Sénateurs,
- de l'arrêté du 06 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner par l'ensemble des conseils municipaux du Gard, le 20 juin 2014, en vue de l'élection des sénateurs,

ELECTION D'UN DELEGUE

1^{er} tour de scrutin :

A obtenu la majorité absolue et a été proclamé délégué :

Mr Jean-Luc RETCHEVITCH, né le 06 juin 1954 à Nîmes, qui a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DE TROIS SUPPLEANTS

1^{er} tour de scrutin :

Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

Mr TOURNEREAU Patrick, né le 09.08.1955 à Montargis qui a déclaré accepter le mandat.

Mme AUDUMARES Sylvie, née le 28.12.1968 à Alès qui a déclaré accepter le mandat.

Mr Cyril SOULIER né le 04.03.1972 à Nîmes qui a déclaré accepter le mandat.

2) Travaux de réhabilitation de l'appartement de la cave coopérative :
Communication des entreprises retenues suite à l'appel public à la concurrence

Lot n°1 : Démolition / Gros œuvre : Entreprise SIOL Denis	7 009.97 € HT
Lot n°2 : Menuiseries intérieures et volets : Entreprise GAZAN	7 410.00 € HT
Lot n°3 : Cloisons/Contre cloisons/Plâtrerie : Entreprise AZURIA HABITAT	10 992.20 € HT
Lot n°4 : Ferronnerie	INFRUCTUEUX
Lot n°5 : Electricité/Chauffage/VMC : Entreprise INNOVEL	8 732.82 € HT
Lot n°6 : Sanitaire / Zinguerie : Entreprise PRIEUR Laurent	4 244.00 € HT
Lot n°7 : Revêtements de sols : Faïences : Entreprise MCS Carrelage	5 765.21 € HT
Lot n°8 : Peinture : Entreprise SANTOS	5 217.65 € HT

Question diverse

Affaire scolaire : répartition des frais de scolarité entre commune d'accueil et commune de résidence.

Mr le Maire soumet une demande de prise en charge des frais de scolarité des enfants dont les parents habitent St-Théodorit et veulent les scolariser dans l'école d'une autre commune.

Il signale que le RPI offre la possibilité d'un accueil périscolaire à partir de 7h30 et le soir après l'école jusqu'à 18h30.

Renseignements pris auprès de l'Inspectrice de l'Education Nationale, nous ne sommes pas dans l'obligation de payer pour une prestation qu'au demeurant nous offrons dans notre propre commune. Après délibération, le conseil municipal refuse la prise en charge de cette participation.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.